

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : Clos Babuty, 27 avenue Jean Jaurès
74100 AMBILLY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 26 avril 2019

CONVENTION DE
COORDINATION ET
DE FINANCEMENT DU
SERVICE
METROPOLITAIN DE
PLATEFORME
TERRITORIALE DE
RENOVATION
ENERGETIQUE DES
LOGEMENTS
« REGENERO »
ENTRE LE POLE
METROPOLITAIN DU
GENEVOIS
FRANÇAIS, PAYS DE
GEX AGGLO,
THONON AGGLO, LES
COMMUNAUTES DE
COMMUNES DU PAYS
ROCHOIS, ARVE ET
SALEVE, FAUCIGNY-
GLIERES

N° CS2019-17

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 43
Nombre de délégués
Présents : 26
Pouvoirs : 3

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-six avril à douze heures,
le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à
Archamps à la Communauté de communes du
Genevois sous la présidence de
Monsieur Jean DENAIS, Président,

Convocation du : 19 avril 2019

Secrétaire de séance : Christian PERRIOT

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Bernard BOCCARD – M. Antoine BLOUIN – M. Michel
BOUCHER – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian
DUPESSEY – M. Denis MAIRE – M. Jean-Luc SOULAT –
M. Hubert BERTRAND – M. Christophe BOUVIER –
Mme Aurélie CHARILLON – M. Patrice DUNAND –
M. Daniel RAPHOZ – M. Vincent SCATTOLIN – M. Jean
DENAIS – M. Pierre FILLON – M. Jean-Yves
MORACCHINI – M. Christian PERRIOT – M. Claude
BARBIER – M. Marc MENEGHETTI – M. Stéphane VALLI
– M. Marin GAILLARD

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Guillaume
MATHELIER – M. Jean-Claude CHARLIER, suppléant
de Mme Muriel BENIER – M. Denis LINGLIN, suppléant
de Mme Judith HEBERT – M. Jean-Luc BOCQUET,
suppléant de M. Pierre-Jean CRASTES – M. Roland
LAVERRIERE, suppléant de M. Louis FAVRE

• Délégués représentés :

M. Jean-Pierre MERMIN donne pouvoir à M. Stéphane
VALLI – M. Gilbert ALLARD donne pouvoir à M. Marin
GAILLARD – M. Jean NEURY donne pouvoir à M. Pierre
FILLON

- **Délégués excusés :**

M. Guillaume MATHELIER –

Mme Judith HEBERT – M. Claude MANILLIER – M. Jean NEURY – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Jean-Pierre MERMIN – M. Christophe MAYET – M. Patrick PERREARD – M. Régis PETIT – M. Jean-François CICLET – M. Louis FAVRE – M. Gilbert ALLARD

CONVENTION DE COORDINATION ET DE FINANCEMENT DU SERVICE METROPOLITAIN DE PLATEFORME TERRITORIALE DE RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS « REGENERO » ENTRE LE POLE METROPOLITAIN DU GENEVOIS FRANÇAIS, PAYS DE GEX AGGLO, THONON AGGLO, LES COMMUNAUTES DE COMMUNES DU PAYS ROCHOIS, ARVE ET SALEVE, FAUCIGNY-GLIERES

Annemasse Agglo et les communautés de communes du Genevois et du Pays Bellegardien ont mis en œuvre depuis mars 2017 une plateforme territoriale de rénovation énergétique (PTRE) des logements privés nommée REGENERO visant à accompagner les particuliers dans leurs projets de rénovation énergétique.

Dès le départ, REGENERO a été conçue pour être accessible à l'ensemble des collectivités membres du Pôle Métropolitain du Genevois français, dès lors qu'elles en exprimeraient le souhait, afin d'apporter à tous les habitants de ce territoire un niveau de conseils et d'accompagnement homogène.

Aujourd'hui, ce service est constitué :

- d'une base d'informations et de ressources techniques disponible via un site internet,
- d'un guichet unique d'accompagnement et d'orientation, accessible par voie numérique (mail), téléphonique et physique (rendez-vous et/ou permanence), permettant aux habitants d'être guidés vers les dispositifs adaptés, tout au long de leur projet de rénovation.

Conformément à sa feuille de route politique 2017-2020 qui prévoit d'organiser, par paliers successifs, un véritable service métropolitain de la transition énergétique : REGENERO, le Pôle métropolitain a accompagné les 3 EPCI impliqués dans la montée en puissance de ce service émergent en portant, notamment, toute la stratégie de communication autour de la marque REGENERO.

Aujourd'hui, afin de permettre à d'autres EPCI du Genevois français de proposer prochainement ce service à leurs habitants, Annemasse Agglo et la Communauté de communes du Genevois ont transféré au Pôle métropolitain du Genevois français le marché qui encadre l'ensemble des missions assurées par l'opérateur généraliste du service REGENERO : ce transfert est effectif depuis le 23 avril 2019.

Grâce à ce transfert, le Pôle métropolitain, par l'intermédiaire d'un marché de prestations similaires attribué à l'opérateur du marché sus-cité, ouvre à ses autres EPCI la possibilité de bénéficier de cette prestation.

Dès lors, il importe de définir les conditions organisationnelles et financières qui régissent les liens entre le Pôle métropolitain, l'opérateur généraliste titulaire du marché élargi, et les EPCI bénéficiaires des prestations exécutées par cet opérateur : c'est l'objet de la convention annexée à la présente délibération.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention de coordination et de financement du service métropolitain de plateforme territoriale de rénovation énergétique pour le marché relatif à l'opérateur généraliste de la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique des logements « REGENERO » entre le Pôle métropolitain du Genevois français et ses EPCI membres (Pays de Gex Agglo, Thonon Agglomération, les Communautés de communes du Pays Rochois, Arve et Salève, Faucigny-Glières).
- **AUTORISE** le Président à signer cette convention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 03/05/19

Publié ou notifié le 03/05/19

Le Président,
Jean DENAIS

